

# LOIS

## LOI n° 2016-370 du 30 mars 2016 autorisant la ratification de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République des Philippines, d'autre part (1)

NOR : MAEJ1500140L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République des Philippines, d'autre part, signé à Phnom Penh le 11 juillet 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

MANUEL VALLS

*Le ministre des affaires étrangères  
et du développement international,*

JEAN-MARC AYRAULT

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2016-370.

*Sénat :*

Projet de loi n° 551 (2014-2015) ;

Rapport de Mme Conway-Mouret, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 239 (2015-2016) ;

Texte de la commission n° 241 (2015-2016) ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 17 décembre 2015 (TA n° 61, 2015-2016).

*Assemblée nationale :*

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 3378 ;

Rapport de M. Gwenegau Bui, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 3545 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 17 mars 2016 (TA n° 698).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.